



Aide avocat litige CAF/ hébergement gratuit concubinage

Par **patricialamotrel**, le **14/02/2017** à **20:21**

BONJOUR marque de politesse[smile4]
Un organisme - LA CAF - me sollicite pour lui transmettre des documents financiers et autres parce qu'elle ne croit pas que j'ai été hébergé à titre gratuit et requalifie cela en "concubinage" pour me faire rembourser UN RSA.
Je précise que je ne perçois pas d'aide de cet organisme depuis plus d'un an : dois je leur répondre puisque je ne suis plus sous le statut d'allocataire ? et à quel titre peuvent ils me "forcer" la main ?
Quel avocat devrais je prendre si les choses s'enveniment suite à mon mutisme si je persiste ?
Pourriez vous me conseiller ?
Je remercie ici toutes les personnes qui voudront bien m'aider
Merci à vous

Par **Visiteur**, le **14/02/2017** à **21:18**

Bonsoir,
Vous voulez paraître plus bête que vous n'êtes ?
Oui, vous devez répondre et faire valoir vos arguments
Ne pas répondre parce que vous n'êtes PLUS allocataire, c'est n'importe quoi !

Par **morobar**, le **15/02/2017** à **08:28**

Bonjour,
[citation]Je ne perçois pas d'aide de cet organisme depuis plus d'un an
[/citation]
Ce qui signifie que vous en avez perçu auparavant.
La CAF exerce un contrôle sur les années de versement non prescrites.
Il importe peu que vous partagiez le lit de votre

hébergeur ou non. C'est la situation de tous les couples non mariés qui vivent ensemble.rnJ'en déduis que vous êtes en situation de fraude, volontaire ou non, et la CAF ne se gênera pas pour opérer un redressement. Alors autant que cela se passe sans trop de casse, et répondez à cette caisse.

Par **jos38**, le **15/02/2017** à **09:39**

bonjour. je rejoins les avis ci-dessus. il faut savoir que les petits retraités comme mon mari et moi (1800€ de retraite mensuelle à nous 2 pour avoir commencé à travailler à 14 ans) voient leur pension prélevée de 3,5 % pour financer entre autre le rsa !! la caf est dans son droit, faire l'autruche ne sert à rien

Par **amajuris**, le **15/02/2017** à **10:16**

bonjour,rnla caf, peut même, en cas de soupçon de fraude, vous assigner au tribunal pour obtenir un titre exécutoire vous condamnant à payer avec amendes et saisie possible si ne payez pas spontanément.rnla CAF connaît bien la situation des couples qui se déclarent colocataires alors qu'ils vivent en concubinage.rnsalutations

Par **prendencompte**, le **15/02/2017** à **23:07**

Il faut saisir l'ADUCAF une asso qui défend les droits des usagers de la caf contre ces abus (cherche sur le net)rnSi quelqu'un sait comment mettre en ligne une pétition sur rnchange.org pour faire reconnaître la validité de ce statut d'hebergement qu'il ne se gêne pas. rnLa caisse allocation familiale est hors la loi car il n'existe que **marié ou concubin ou pacsé** c'est tout mais comme tout le monde a peur...elle continue et le fera encorernBon courage

Par **Visiteur**, le **16/02/2017** à **00:25**

Bjr,rnPas d'accord avec vous, la CAF subit trop de fraude aux APL, RSA... via de faux "hébergements par une ou un ami".

Par **jos38**, le **16/02/2017** à **08:59**

bonjour.je rejoins pragma. comme je l'ai dit plus haut, on me prélève 3,5% de ma petite retraite pour financer les aides sociales . si elles sont versées aux personnes qui en ont vraiment besoin, je veux bien mais pas d'accord que ça aille aux fraudeurs

Par **surprisedujourici**, le **16/02/2017** à **09:31**

coucou, j'interviens ici en passant. Vous parlez de prélèvement de retraite mais savez vous que vous payez aussi pour les étrangers qui arrivent ici aux frais de la princesse sans avoir jamais cotisé. Si cette personne percevait le rsa c'est qu'elle devait avoir un petit boulot sous payé et elle a cotisé comme vous. c'est ce qui fait marcher le systeme.

Par **jos38**, le **16/02/2017** à **12:35**

bonjour. d'accord mais si patricialamotrel subit un contrôle, c'est qu'il y a soupçon de fraude (certainement à la colocation).je connais une bénéficiaire du rsa qui fait attention à ne pas trop faire d'heures de ménage-repassage déclarées pour pouvoir le toucher..le débat de l'assistanat est éternel